

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

Dénominations de voies

Tancoigné

Convocation du
13 Janvier 2023

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
30

Conformément à l'article L2121-25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du procès-
verbal de la présente séance a été
affiché à la porte de la commune et
transmis à la Sous-préfecture de
Cholet le 02.02.2023.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le treize janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, M. MAILLET, Mme JUHEL, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme BREHERET, Mme DECAËNS, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. ALIANE, M. BREVET, Mme CADU, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, M. HUMEAU, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme REULIER, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme BREVET, Mme GRIMAUD, Mme ILLAN, M. PERCHER,

Etaient absent(e)s excusé(e) : Mme CRAMOIS,

Secrétaire de séance : Mme ROUAULT-BERNIER,

Afin de faciliter l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public et le déploiement de la fibre optique, la commune de LYS-HAUT-LAYON a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque bâtiment (habitations, commerces, entreprises, sièges d'exploitation agricole, sites publics...) grâce à une adresse complète et unique.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes sur la commune déléguée de Tancoigné :

- la rue de l'Aireau présente actuellement des ramifications. Aussi, il est proposé, pour en clarifier les limites et pour faciliter le repérage des constructions, de renommer la partie de la voie entre le carrefour (Croix aux Grenouilles) et la limite communale « route de Saint-Jacques », et de nommer la voie communale n°100 qui dessert les lieux-dits « La Métairie » et « Le Chartrigné » « chemin de la Métairie » ;

- la « rue d'Anjou » est en doublon avec celle de la commune déléguée de Tigné. Il est donc proposé de renommer la portion de cette voie du rond-point au panneau d'agglomération (sud) « rue des Genêts », en référence à la fête des Genêts qui se tenait sur la commune de Tancoigné et la portion du rond-point à la limite communale (nord) : « route de Fougerolle » ;

- la route départementale n°168 qui mène au lieu-dit « Les Bois de Main » depuis la rue d'Anjou n'est pas nommée officiellement ; aussi, il est proposé de la nommer « route des Bois de Main » jusqu'en limite communale afin de pouvoir numéroter les habitations qu'elle dessert ;

- le « chemin de la Coulée » est en doublon avec celui des communes déléguées de Vihiers- Saint-Hilaire-du-Bois. Il est donc proposé de le renommer « chemin du Pontreau » du nom des parcelles voisines ;

- l'impasse qui dessert le n°11 rue des Loges n'est pas nommée ; aussi, il est proposé de la dénommer « impasse de la Borne » du nom des parcelles voisines ;

- la « place de la Mairie » est en doublon avec celles des communes déléguées de Trémont et Tigné. Il est donc proposé de la renommer « place de la Mairie de Tancoigné » ;

- la « rue de la Mairie » est en doublon avec celles des communes déléguées des Cerqueux-sous-Passavant, de La Fosse-de-Tigné et de Nueil-sur-Layon. Il est donc proposé de la renommer « rue de la Mairie de Tancoigné ».

- Le lieu-dit « La Maison Neuve » est en doublon avec celui des communes déléguées de Nueil-sur-Layon, Saint-Hilaire-du-Bois et Tigné. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « La Blaie », du nom des parcelles voisines.

Enfin, afin de lever l'ambiguïté sur leur orthographe dans les différentes bases de données existantes (BAN, cadastre, base adresse de la Poste...), il est proposé de confirmer le nom des lieux-dits « Les Bois de Main », « Le Clos de Maumusson », « Le Moulin de la Prée ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30, CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDÉRANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :
 - la « rue de l'Aireau », portion entre le carrefour (Croix aux Grenouilles) et la limite communale renommée « route de Saint-Jacques ».
 - la voie communale n°100 « chemin de la Métairie »
 - la « rue d'Anjou », portion entre le rond-point et le panneau d'agglomération (sud) renommée « rue des Genêts »
 - la « rue d'Anjou », portion entre le rond-point et la limite communale (nord) renommée « route de Fougerolle » ;
 - la route départementale n°168 qui mène au lieu-dit « Les Bois de Main » depuis la rue d'Anjou jusqu'en limite communale « route des Bois de Main »
 - le « chemin de la Coulée » renommé « chemin du Pontreau » ;
 - l'impasse qui dessert le n°11 rue des Loges « impasse de la Borne » ;
 - la « place de la Mairie » renommée « place de la Mairie de Tancoigné » ;
 - la « rue de la Mairie » renommée « rue de la Mairie de Tancoigné » ;
 - Le lieu-dit « La Maison Neuve » renommé « La Blaie ».

- de confirmer le nom des lieux-dits « Les Bois de Main », « Le Clos de Maumusson », « Le Moulin de la Prée ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Christine DECAËNS en sa qualité de maire déléguée de la commune de Tancoigné, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 342 B 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

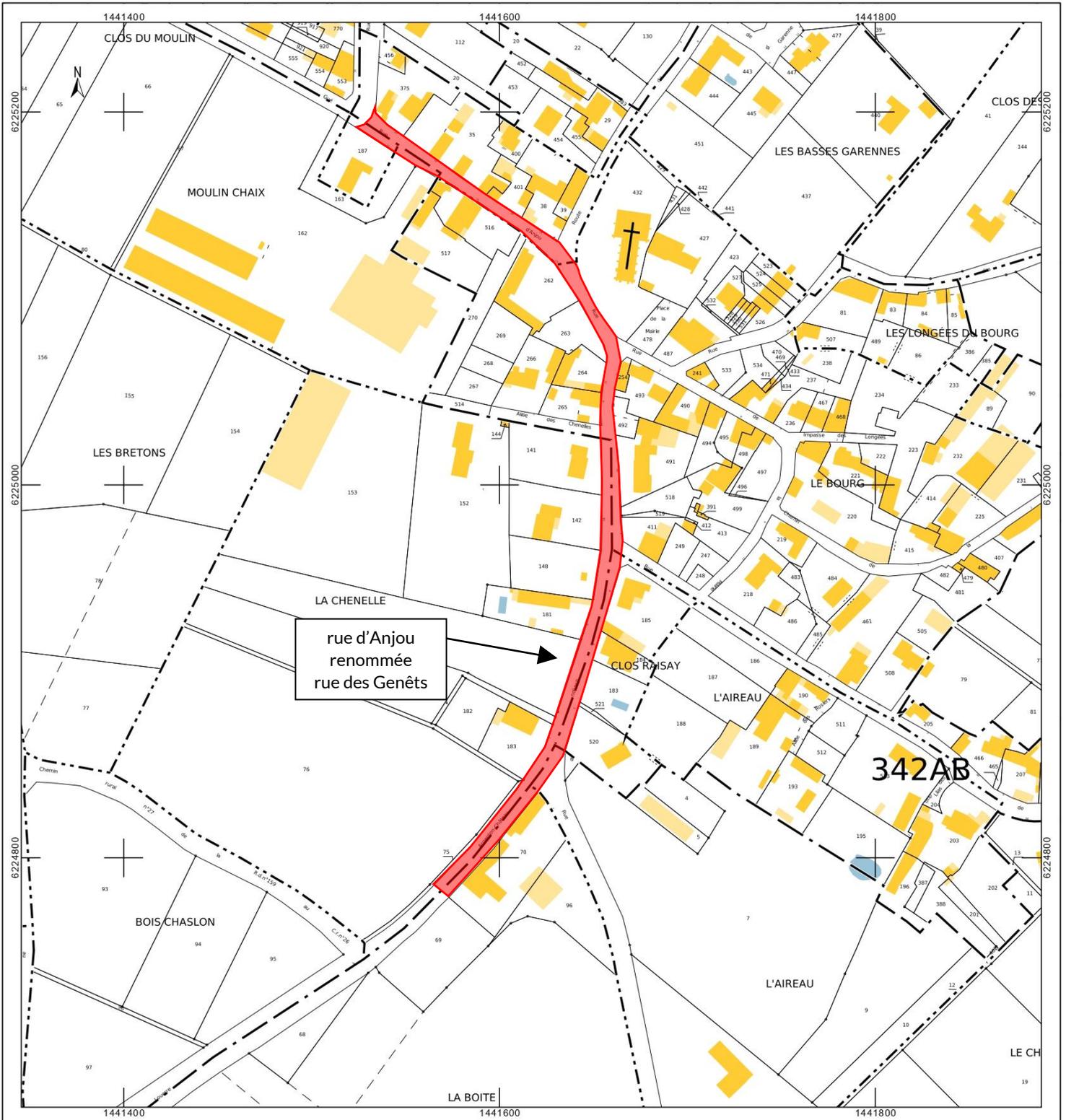
Date d'édition : 12/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdf49.saumur@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 342 B 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

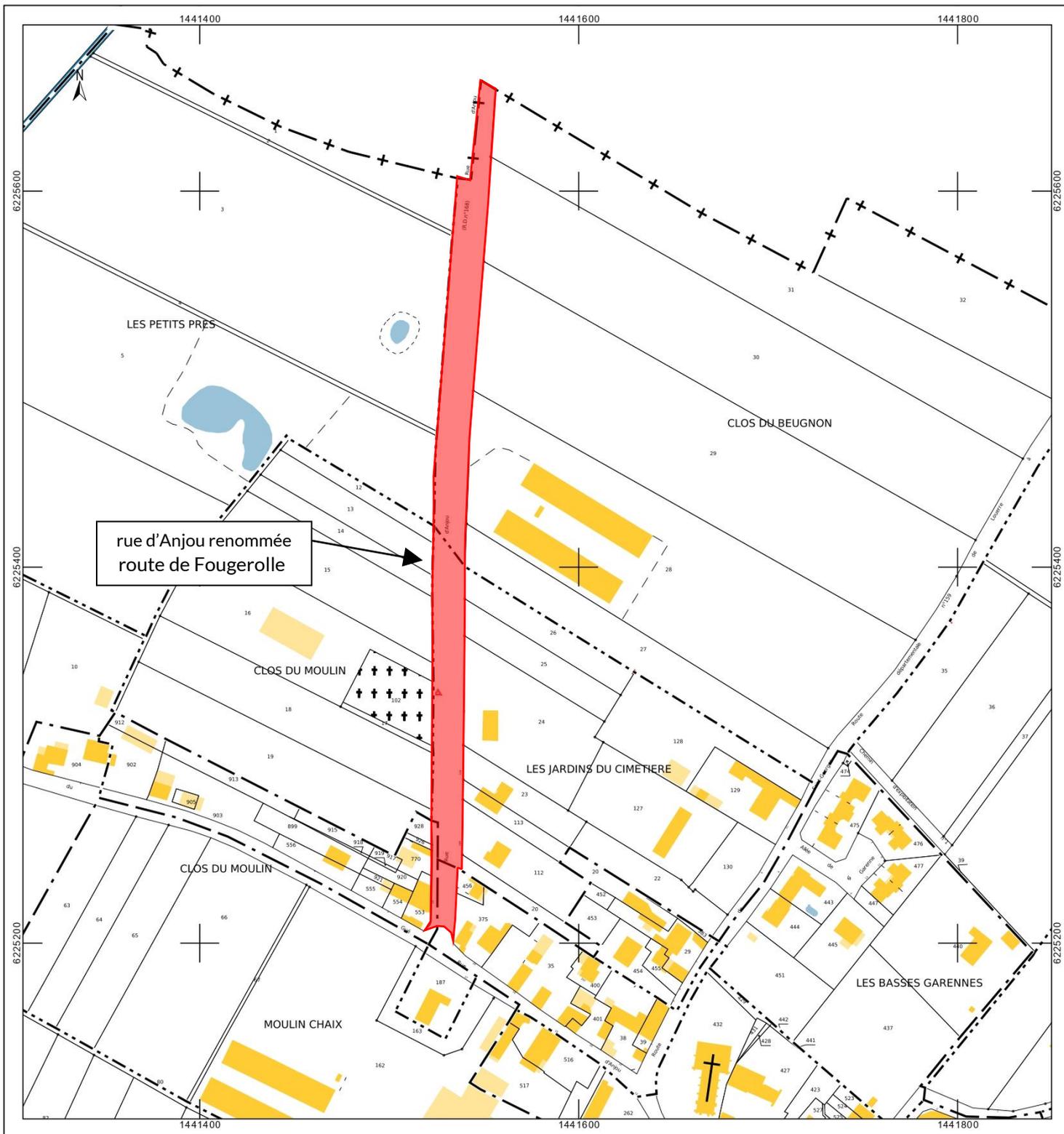
Date d'édition : 12/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 342 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 02/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

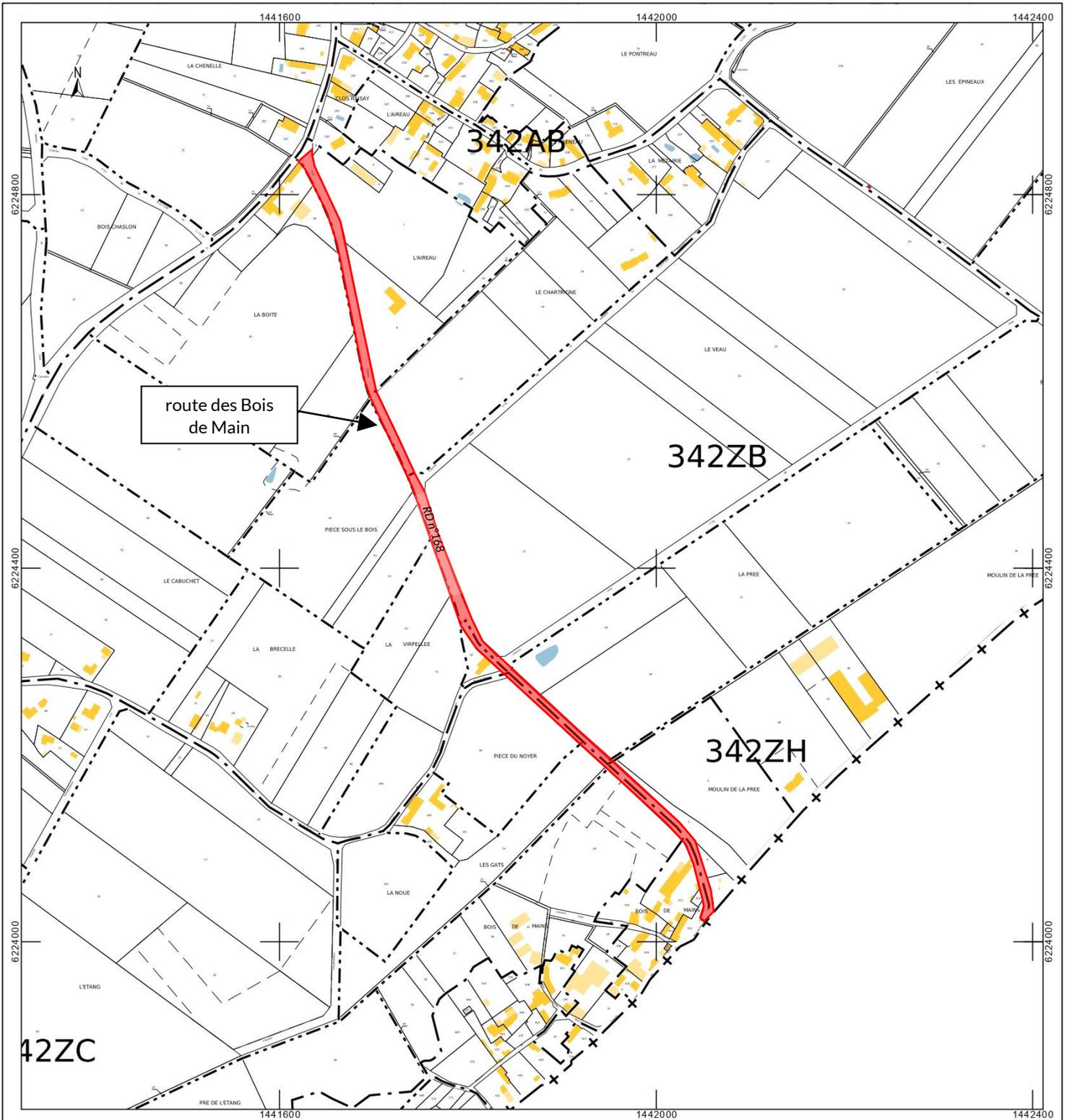
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdf49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AB
Feuille : 342 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

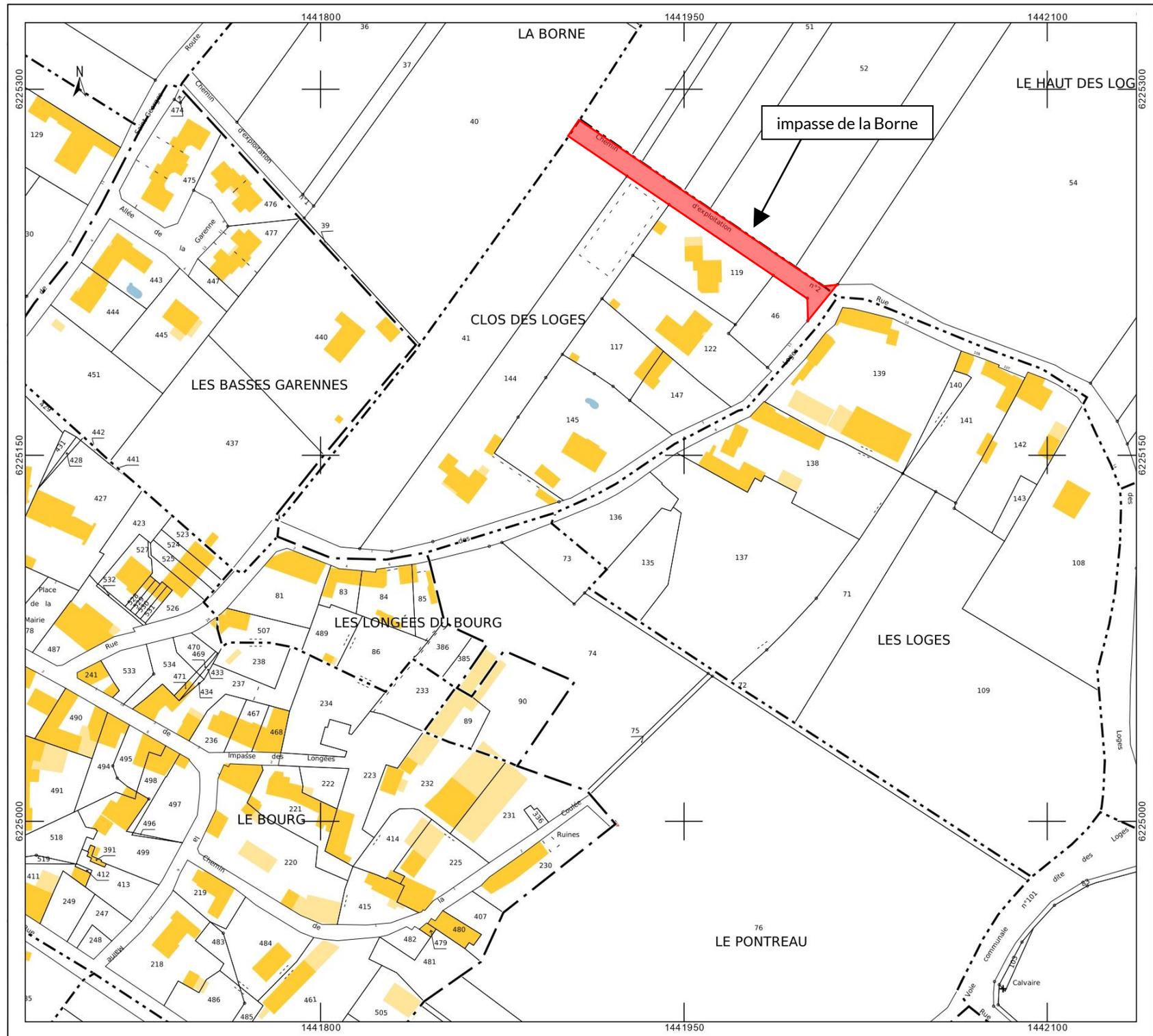
Date d'édition : 12/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AB
Feuille : 342 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 12/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

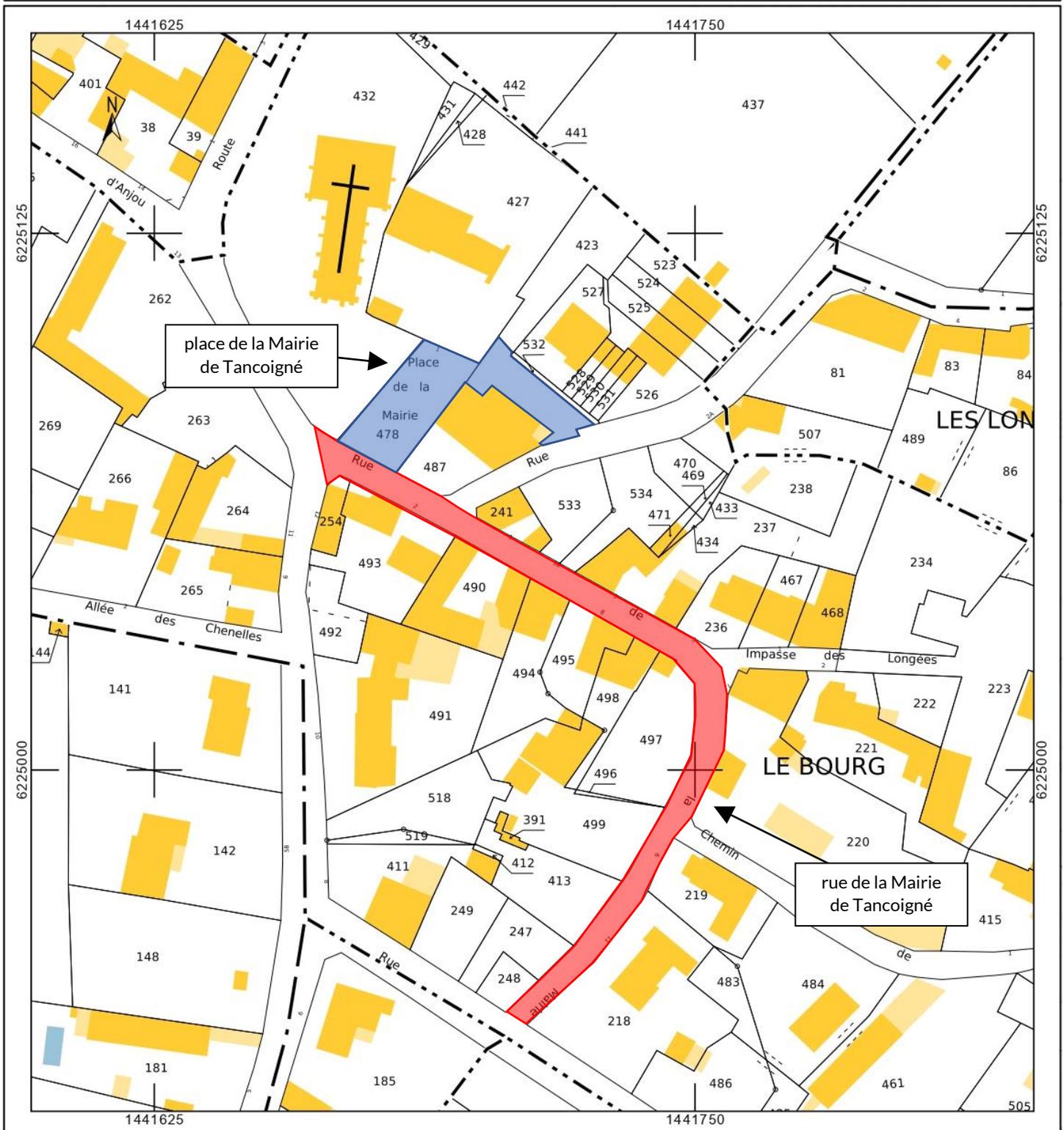
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : ZE
Feuille : 342 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

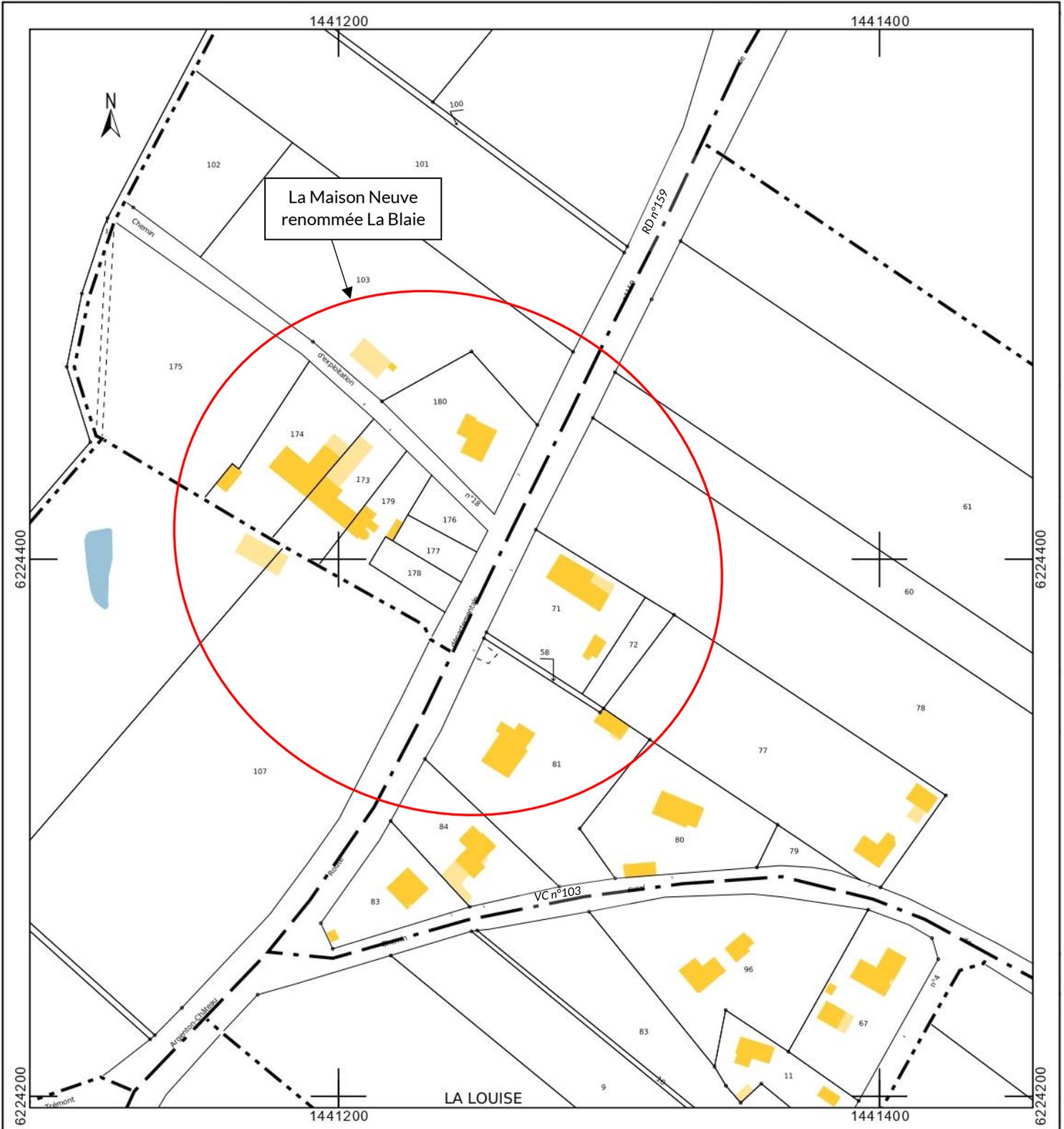
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

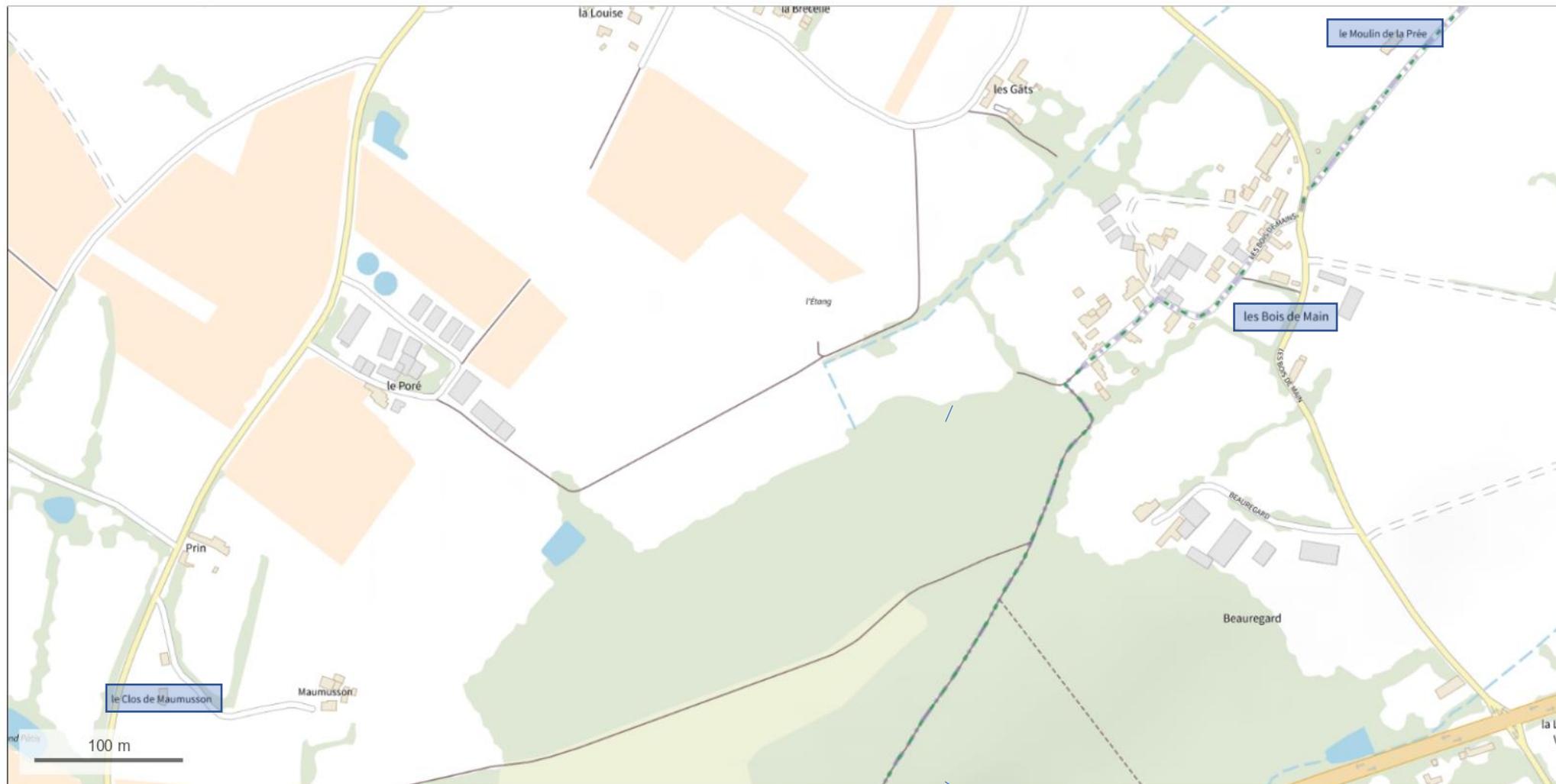
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 24' 31" W
Latitude : 47° 09' 50" N

